



SOMMAIRE

Renouvellement de l'engagement par Régis LEBRUN, Directeur Général page 1

Les 10 principes du Pacte Mondial page 3



Les engagements Fleury Michon page 6

- Droits de l'Homme page 7
- Droit du travail page 9
- Environnement page 13
- Lutte contre la corruption page 19

LE MESSAGE DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

En 2015, Fleury Michon réaffirme son soutien et renouvelle son engagement aux côtés des Nations Unies depuis 2003.



Fleury Michon prend en compte depuis longtemps le développement économique et le progrès social dans le respect de ses parties prenantes. Le Groupe s'est engagé en 2010 dans une démarche de Responsabilité Sociétale d'Entreprise pour aller plus loin et mettre en conformité ses paroles et ses actes, et en mesurer les progrès huit thématiques :

- **Gouvernance** : veiller à l'avancée de la démarche RSE et au juste équilibre entre les aspects économiques, sociaux et environnementaux ;
- **Consommateurs** : mériter chaque jour leur confiance pour établir un modèle alimentaire responsable, plus juste et plus sûr ;
- **Clients** : assurer le plus haut niveau de responsabilité pour partager nos convictions et notre engagement ;
- **Fournisseurs** : cultiver des relations durables pour acheter de façon responsable tout en maîtrisant notre compétitivité ;
- **Salariés** : développer et partager les savoir-faire et nourrir la qualité de vie au travail parce que notre réussite s'appuie sur la motivation et la cohésion de nos équipes ;
- **Environnement** : produire de façon toujours plus respectueuse de l'environnement pour réduire l'impact de nos activités sur le milieu naturel ;
- **Territoire** : agir pour le développement et l'attractivité de nos territoires d'implantation pour que notre activité économique bénéficie à notre environnement ;
- **Droits de l'Homme** : respecter et faire respecter les droits de tous les Hommes pour lutter contre les discriminations et les atteintes aux droits ;

Fleury Michon veut rassembler autour de son projet **aider les Hommes à manger mieux chaque jour**. Nous sommes conscients que cette ambition nous dépasse et que nous n'y arriverons pas seuls. La seule voie est de le faire ensemble avec toutes nos parties prenantes.

Les principes du Pacte Mondial s'inscrivent dans cette démarche et la renforcent.



Régis LEBRUN
Directeur Général

Pouzauges, le 5 juin 2015

LES 10
PRINCIPES DU
PACTE MONDIAL



Droits de l'Homme

- 1 - Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;
- 2 - A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des droits de l'Homme.

Droit du travail

- 3 - Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;
- 4 - L'élimination de toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;
- 5 - L'abolition effective du travail des enfants ;
- 6 - L'élimination de la discrimination en matière d'emploi et de profession.

Environnement

- 7 - Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;
- 8 - A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;
- 9 - A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement.

Lutte contre la corruption

- 10 - Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

LES
ENGAGEMENTS
FLEURY MICHON



DROITS DE L'HOMME

1

• Les entreprises sont invitées à promouvoir et à respecter la protection du droit international relatif aux Droits de l'Homme dans leur sphère d'influence ;

2

• A veiller à ce que leurs propres compagnies ne se rendent pas complices de violations des Droits de l'Homme ;

Applications



Fleury Michon s'engage à appliquer les lois, conventions et règlements en vigueur sur les territoires où le Groupe détient une activité en propre. De manière générale, Fleury Michon adhère aux principes de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme.

Une charte des valeurs est largement diffusée dans tout le Groupe. Elle rappelle à l'ensemble des salariés les règles fondamentales de vie en commun et de comportement. Le respect de la personne est ainsi systématiquement promu et rappelé dans diverses occasions et sur différents supports : livrets d'intégration, entretiens professionnels, réunions d'information, affichages...

Les Principes de Conduite Éthique des collaborateurs du Groupe ont été formalisés en 2014 et signés par l'ensemble des membres du Comité de Direction. Ces principes marquent la volonté du Groupe de donner à chacun les moyens d'agir dans le meilleur intérêt du Groupe et de sa réputation et de conduire ses activités en toute légalité.

- Ces principes couvrent trois domaines :
- Le respect et la promotion d'une vision loyale des affaires avec les clients, les fournisseurs, les concurrents, les prestataires, les actionnaires ;
 - La protection et la promotion de l'Entreprise à travers ses actifs matériels et immatériels, son image et sa réputation ;
 - Le respect de l'intégrité des Hommes à travers les consommateurs, les salariés et la société civile en général.



DROITS DU TRAVAIL

3

• Les entreprises sont invitées à respecter la liberté d'association et à reconnaître le droit de négociation collective ;

4

• A éliminer toutes les formes de travail forcé ou obligatoire ;

5

• A abolir effectivement le travail des enfants ;

6

• A éliminer la discrimination en matière d'emploi et de profession ;

Applications

« Nous réaffirmons notre vocation d'entreprise bâtie par des hommes et des femmes soucieux de leur responsabilité et de **l'intérêt général** long terme. Car la vocation d'une entreprise, communauté humaine, n'est pas seulement de vendre des produits ou des services rentables, c'est aussi de **faire progresser les conditions de travail** et d'être attentif aux intérêts de ses partenaires et de son environnement. »

Grégoire Gonnord, Président du Groupe Fleury Michon.

La Politique Ressources Humaines est clairement orientée vers la notion du « **bien-vivre ensemble** », du « **bien travailler ensemble** » dans l'entreprise en privilégiant la proximité, le dialogue permanent et le développement des compétences.

Le Groupe cultive depuis des années cette politique autour de **l'équilibre entre le développement économique et la vision humaine**. L'employabilité de chaque salarié est un enjeu majeur d'aujourd'hui et de demain. Fleury Michon est convaincu que les Hommes sont une richesse de l'entreprise et contribuent à sa réussite par les compétences, l'engagement, la motivation et le travail d'équipe.

La Politique Ressources Humaines vise à :

- Anticiper l'évolution des emplois et maintenir l'employabilité des équipes au travers d'une gestion des compétences pilotée et efficace ;
- Développer un mode de management Fleury Michon fondé sur la responsabilité de chacun, la performance, la proximité et le travail en équipe conformément aux valeurs du Groupe ;
- Déployer le système de communication interne avec des outils interactifs et digitalisés pour une communication plus dynamique ;
- Gérer la relation sociale au travers du dialogue permanent, de l'ouverture, et du bien-vivre ensemble ;
- Manager la diversité, les talents et la motivation.

La mise en œuvre de ce management, partagé tant en France qu'à l'International, s'inscrit par ailleurs dans le respect des valeurs du Groupe. Elle s'appuie sur **la politique managériale de proximité**, fondement de la culture du Groupe. Pédagogie-proximité-agilité sont des axes forts du management.

Fleury Michon travaille également au **développement de l'employabilité**, ainsi qu'à la formation professionnelle pour les salariés de ses sociétés intégrées.

L'équipe Ressources Humaines, composée d'une cinquantaine de personnes, est chargée de mettre en œuvre et déployer la Politique Ressources Humaines du Groupe. Elle accompagne le développement du Groupe et les équipes sur les trajectoires professionnelles, les développements des compétences, la qualité de vie au travail, etc.

Être à l'écoute des clients, s'adapter à l'environnement, accompagner les changements, communiquer de façon interactive et former les équipes sont les maîtres mots des enjeux Ressources Humaines.



Soucieux d'entretenir un climat social propice à la performance du Groupe et à l'épanouissement des salariés, Fleury Michon entretient **un dialogue social permanent** de qualité et équilibré. L'enjeu est d'établir **une relation constructive et durable avec les partenaires sociaux et les salariés** afin d'obtenir des accords satisfaisant l'ensemble des parties.

En 2014, Fleury Michon a signé différents accords. Les principaux accords signés selon les sociétés du Groupe sont les suivants :

- Négociations annuelles obligatoires ;
- Plan d'épargne entreprise ;
- Mutuelle d'entreprise ;
- Réduction et l'aménagement du temps de travail ;
- Dépendance ;
- Prévention, santé, pénibilité, emploi seniors ;
- Insertion et du maintien de l'emploi des salariés en situation de handicap.

L'entreprise mène depuis des années **une politique de prévention de la santé et de la sécurité**. En 2014, Fleury Michon a tenu 82 réunions CHSCT. En 2014, les sites de l'UES Vendée ont bénéficié de **5,5 millions d'euros d'investissements** en lien avec la sécurité au travail dont 2 millions d'euros consacrés à la sécurité à proprement parlé et 3,5 millions d'euros consacrés à l'amélioration des conditions de travail.

La diversité pour Fleury Michon est une source de richesse pour son développement. Depuis 2005, Fleury Michon est **signataire de la charte de la Diversité**. Ce texte est un engagement proposé à toute entreprise qui souhaite condamner les discriminations dans le domaine de l'emploi et décide d'œuvrer en faveur de la diversité. Un référent de la diversité est responsabilisé au sein de l'équipe Ressources Humaines pour cette problématique.

En 2007, Fleury Michon a signé le **Livre Orange de la HALDE** (désormais le Défenseur des Droits) pour l'égalité des chances.

Parce que **les personnes en situation de handicap** sont en moyenne deux fois plus touchées par le chômage, favoriser leur accès à l'emploi constitue à la fois un enjeu social et économique. De ce fait, le Groupe a pris des initiatives pour favoriser l'accueil de davantage de travailleurs en situation de handicap dans des conditions optimales.

En 2014, l'entreprise a employé 209 salariés reconnus **travailleurs handicapés** (191 CDI et 18 CDD), soit un taux d'emploi de 9,5%, **1,6 fois le taux légal** de 6%.

En complément de cette politique d'insertion, Fleury Michon confie des missions à des entreprises d'aide par le travail (ESAT) qui, elles-mêmes, emploient des travailleurs en situation de handicap. Ces dernières années Fleury Michon a mis en place plusieurs programmes en faveur des personnes en situation de handicap :

- Participation aux Journées du Handicap ;
- Achats de matériels adaptés aux personnes en situation de handicap ;
- Subventions ou aides reversées aux établissements spécialisés en faveur d'actions pour les salariés en situation de handicap, participation aux sollicitations des organismes Cap Emploi et aux sollicitations personnelles ;
- Présence, par exemple, sur les salons emplois et ouverture de l'entreprise pour faire découvrir les métiers.

Concernant **l'emploi des salariés seniors**, en 2014, 31,2 % des salariés du Groupe en France ont plus de 50 ans et 13,7 % ont plus de 55 ans. Fleury Michon souhaite entretenir cette mixité intergénérationnelle et adapte pour cela l'organisation et les conditions de travail. Après un premier plan d'actions sur la période 2010-2012, un accord d'entreprise a été signé fin 2011 pour une période de trois ans et a été renouvelé fin 2014 pour les trois années à venir.

Fleury Michon s'engage à **respecter scrupuleusement les conventions internationales** en vigueur concernant ces points fondamentaux :

- Respect de la liberté d'association et de négociation ;
- Élimination des discriminations à l'embauche ;
- Élimination du travail forcé et obligatoire ;
- Abolition effective du travail des enfants.



9,5 %

De salariés en situation de handicap chez Fleury Michon

5,5 M€

Investis dans la sécurité au travail



13,7 %

De seniors de plus de 55 ans chez Fleury Michon



ENVIRONNEMENT

7

- Les entreprises sont invitées à appliquer l'approche de précaution face aux problèmes touchant l'environnement ;

8

- A entreprendre des initiatives tendant à promouvoir une plus grande responsabilité en matière d'environnement ;

9

- A favoriser la mise au point et la diffusion de technologies respectueuses de l'environnement ;

Applications

Les impacts environnementaux de Fleury Michon sont ceux d'un industriel de l'agroalimentaire: consommations de matières premières, notamment agricoles, mais aussi de matériaux d'emballages, d'eau et d'énergie ; production de déchets et émissions d'effluents. Au-delà du respect des normes et réglementations environnementales applicables, très strictes dans l'industrie agroalimentaire, le Groupe se doit, pour pérenniser son activité, d'optimiser l'usage des matières premières dans la mise en œuvre de ses processus de fabrication et dès la conception de ses recettes ou de ses emballages. Fleury Michon s'attache également à réduire les quantités de déchets, d'effluents et de gaz à effet de serre liées à son activité industrielle comme à ses activités de logistique et de stockage ainsi qu'à former son personnel aux enjeux environnementaux.

La Politique Qualité Sécurité Environnement couvre :

- La qualité, la sécurité des aliments et la satisfaction des clients ;
- La sûreté alimentaire, la sécurisation et la sécurité ;
- La sécurisation du système d'information ;
- L'environnement.

Dans le domaine de l'environnement, les champs d'action prioritaires définis sont :

- La prévention de la pollution ;
- L'utilisation durable des ressources (énergies, matières premières, emballages) ;
- La protection de l'environnement.

Le Groupe prévoit une prise en compte de plus en plus intégrée des enjeux environnementaux dans les modes de management et de prise de décision, en particulier en matière de consommation d'énergie et d'emballages. En 2014, **les investissements en relation avec la protection de l'environnement se sont élevés à 1,3 million d'euros**. Ils concernent particulièrement les économies d'énergie sur les installations frigorifiques et les matériels de conditionnement permettant des réductions de consommation d'emballages.

Fleury Michon s'appuie sur les référentiels ISO 9001, 22000 et 50001 ainsi qu'IFS pour la mise en œuvre des systèmes de management dans ses unités de production en priorisant les référentiels en relation directe avec son cœur de métier : l'hygiène et la sécurité alimentaire des produits, ainsi que la consommation des énergies.

Les salariés de Fleury Michon sont sensibilisés au gaspillage et aux bonnes pratiques environnementales, qu'il s'agisse de l'optimisation des consommations d'eau et d'électricité, du tri ou encore de la valorisation des déchets.

Si aucun des sites de production n'inclut des aires protégées au titre de la biodiversité, Fleury Michon développe **des filières d'approvisionnement responsables qui agissent en faveur de la biodiversité.**

Depuis 2013, l'intégralité des approvisionnements pour les bâtonnets de surimi moelleux à la marque Fleury Michon est labélisée MSC (Marine Stewardship Council) :

- Sélection de deux espèces sauvages non menacées : le colin d'Alaska et le merlu blanc également pêché en Alaska ;
- Pêche en quantité limitée afin de permettre le renouvellement de la ressource et éviter sa surexploitation ;
- Suivi de l'évolution de la ressource par des organisations scientifiques
- Sélection de pêcheries dont les méthodes de pêche sont respectueuses des écosystèmes ;
- Pêche ciblant des bancs de poissons d'une seule espèce pour limiter les prises accessoires à moins de 1%.

Depuis 2002, Fleury Michon s'est engagée auprès de l'association Bleu Blanc Cœur, qui privilégie la protection de la biodiversité et la réduction des émissions de gaz à effet de serre. Ainsi depuis 2002, les recettes Bleu-Blanc-Cœur Fleury Michon ont permis :

- De lutter contre le réchauffement climatique en évitant la plantation de 13 793 hectares de soja et donc l'augmentation de la déforestation amazonienne ;
- L'amélioration de la biodiversité en remplaçant la production de 7 882 tonnes de maïs par la plantation de 6 309 hectares de protéagineux et de 5 678 hectares de lin.



1,3 M€

Investis dans la protection de l'environnement



- 23 %

D'eau nécessaire depuis 2008 pour cuisiner 1 kg de produit

Selon le principe de précaution, le Groupe a adopté une démarche de management de la qualité globale dans l'ensemble de ses processus pour ses différentes activités et sites industriels. La démarche qualité privilégie l'écoute des clients et du consommateur final, la performance et l'amélioration continue dans nos process et procédures. A cet égard, le rapport du président du Conseil d'Administration sur les procédures de contrôle interne rappelle toute l'importance accordée à la sécurité alimentaire dans l'articulation générale des procédures de contrôle interne.

Au niveau de l'information, les salariés de Fleury Michon sont sensibilisés régulièrement au gaspillage et aux bonnes pratiques environnementales, qu'il s'agisse de l'optimisation des consommations d'eau et d'électricité, du tri ou encore de la valorisation des déchets.

Pour preuve, dans le cadre du plan de formation 2014, 359 personnes ont été formées sur des domaines en relation avec l'environnement. Ces formations abordent entre autres les thèmes des risques incendie ou du fonctionnement des installations frigorifiques.

Tous les sites de production à travers leurs actions ont pour objectif de réduire leur quantité de déchets produits en optimisant l'utilisation des matières et des emballages. Le traitement des déchets est pris en compte, au niveau de chaque unité de production, par le tri à la source pour le recyclage et la valorisation en filière de traitement spécifique pour les cartons, papiers, plastiques, matières organiques et métaux.



L'entreprise attache une attention toute particulière à la gestion et au **traitement des eaux usées**. L'entreprise a donc mis en place un système permettant aux sites de production d'être directement raccordés sur leurs propres stations d'épuration. Ces stations sont dimensionnées pour réduire les flux de pollution organique, azotée et phosphorée, permettant ainsi d'obtenir des concentrations conformes aux prescriptions des arrêtés d'autorisation d'exploiter.

Le soin apporté au pilotage des stations et à leur entretien permet de maintenir une qualité d'effluent supérieure à celle imposée par la législation.

En 2014, le rejet final de Demande Chimique en Oxygène (DCO) a été de 19,6 tonnes, soit +6% par rapport à 2013.

Un travail important a été fait sur les emballages pour améliorer la recyclabilité par le transfert des emballages en polychlorure de Vinyle (PVC) en Polyéthylène Téréphtalate (PET), mais aussi sur le poids des emballages par un travail sur les épaisseurs.

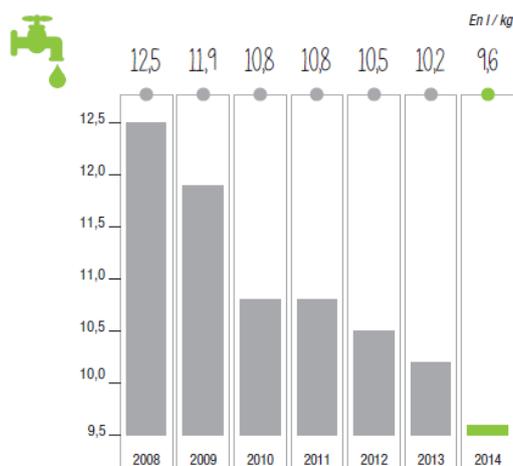
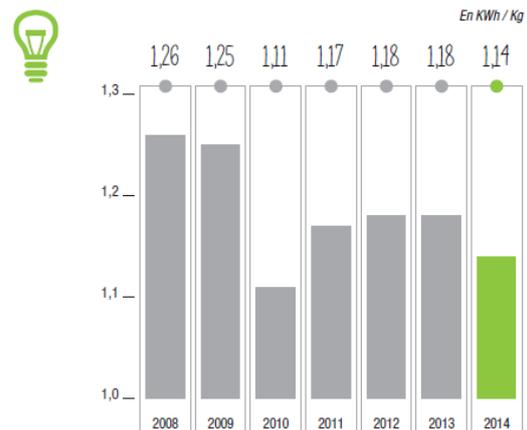
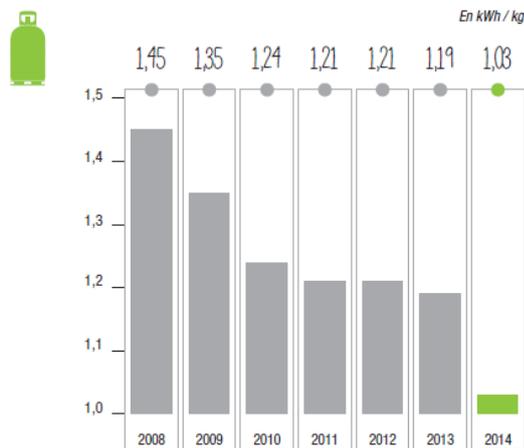
En lien avec la hausse de la production industrielle entre 2014 et 2013, la consommation d'emballages est en hausse de 6 %, mais le ratio au kilo produit n'évolue que de 3 %.

La consommation d'eau globale en été 2014 a été de 879 826 m³ soit une baisse de 2,5 %. Cette consommation, ramenée aux volumes produits, fait apparaître une baisse de 5,5 % du ratio sur le périmètre France entre 2013 et 2014.

Sur le périmètre UES Vendée la consommation entre 2013 et 2014 a baissé de 4,8 % (c'est-à-dire 39 479 m³ en moins) pour s'établir à 787 714 m³ et le ratio de consommation s'est réduit de 5,5 %. Cette évolution est le résultat du déploiement des pratiques d'amélioration de la gestion de l'eau et d'investissements. Sur les 7 dernières années, le ratio de consommation d'eau a baissé de 23 % sur le périmètre UES Vendée.

Le gaz naturel est utilisé pour la production de vapeur qui intervient dans les process de cuisson. La consommation de gaz naturel est en baisse de 11 % malgré une production industrielle en hausse. Le ratio kWh/kg produit est en baisse de 13,8 % entre 2014 et 2013.

L'électricité est utilisée pour la production de froid sur les sites de production et la plateforme logistique ainsi que pour le fonctionnement des équipements et matériels. La consommation de d'électricité est en baisse de 2 % malgré une production industrielle en hausse. Le ratio kWh/kg produit est en baisse de 5 % entre 2014 et 2013.







LUTTE CONTRE LA CORRUPTION

10

- Les entreprises sont invitées à agir contre la corruption sous toutes ses formes, y compris l'extorsion de fonds et les pots-de-vin.

Applications

La bonne pratique des affaires tient, chez Fleury Michon, de la culture d'entreprise. Un tel apprentissage s'inscrit dans les comportements et les habitudes des équipes. Dans sa déontologie, Fleury Michon s'interdit tout comportement avilissant.

Le Groupe privilégie des collaborations long terme pour permettre de bâtir des relations durables et profitables pour les parties.

Les responsables des achats sont chargés de mettre en place des partenariats équitables avec les fournisseurs, en fixant des cahiers des charges précis. Ainsi les services achats accompagnent les filières de production et apportent une aide et une expertise dans la mise en place du partenariat. Puis, par des audits et des contrôles réguliers, ils assurent une amélioration continue.

Chaque année, l'organisation mondiale Transparency International publie un classement des pays en fonction des risques de corruption.

L'indice va de 0 à 100. Plus l'indice est fort, moins le pays est perçu comme à risque par les experts et les milieux des affaires.

En 2014, dans les pays où Fleury Michon a des implantations industrielles ou des activités commerciales, l'indice des Transparency International est de :

- 86/100 en Norvège ;
- 85/100 en Suisse ;
- 81/100 au Canada ;
- 71/100 en France ;
- 71/100 en France ;
- 59/100 en Espagne ;
- 43/100 en Italie.

Fleury Michon considère que le risque de corruption reste à ce jour peu significatif pour le Groupe sur ses zones d'implantation mais demeure néanmoins vigilant.

Les Principes de Conduite Éthique du Groupe a entre autre objectif de sensibiliser les collaborateurs à la loyauté des pratiques et au respect des lois en vigueur.



